



## Non respect des obligations de sav

Par remy, le 21/09/2009 à 14:07

Bonjour,

j'ai acheter en 2008 une piscine freedom auprès d'un concessionnaire de la marque celle-ci est sous garantie de 35 ans pour la coque est 2 ans pour le moteur.

depuis juin de cette année j'ai des fuites au niveau de la buse de nage à contre courant, j'ai contacter le revendeur qui dans un premier temps est venu me faire du rafistollage au niveau du joint qui était defectueux il m'a prevenu le jour de sa visite qu'il ne travaillait plud pour eux ( freedom europe en espagne) qu'il me faisait un depannage pour m'etre agréable et qu'il prevenai le sav pour que la piece soit remplacée. cette reparation a tenu quelques temps et depuis elle refuit, à y regarder de plus pret je me suit apperçu que à l'origine la buse etait defectueuse et quel avait été rafistoller l'ors du montage de la coque, je me suit depanner par moi même pour éviter le remplissage de la piscine car je perd environ 200 à 300 litres d'eau tous les deux trois jours j'ai depuis d'aute fuites au niveau d'une autre buse .

je lui avait demander à l'epoque les cohordonnés de la societe mere en australie et de la societe europe en espagne ce qu'il m'avait promis et que je n'est jamais eu.

depuis je lui laisse des message presque tous les jours sur son téléphone et sans réponse.

que puis je faire ayant quitter la société à t'il des responsabilites en temps que revendeur independant ? ou faut'il que je me retourne aupres du siege ?

Dans l'attente de votre reponse en vous remerciant par avance.